



Bulletin
d'information de
Ligne Bleue srl

CONTACT :
0494/725753
info@lignebleue.biz



Parce que quelque part, c'est aussi l'été...

N° 31 - Février 2025

Trop, c'est trop !

Disclaimer :

Les prestations indiquées dans cet article sont celles du passé et n'engagent en rien une conclusion certaine pour l'avenir. Nos articles ne sont pas une invitation à l'investissement et ne sont pas un conseil de placement personnalisé. En ce sens, les éventuelles actions promotionnelles sont une opportunité, mais elles ne doivent pas cacher qu'investir n'est pas un jeu, mais un acte réfléchi, encadré par une législation spécifique. Bref, contactez-nous si vous envisagez la chose afin de réaliser vos opérations correctement et dans le bon ordre !

Et du coup, il faut faire un choix...

À l'heure d'écrire ces lignes, je me suis penché sur les articles que j'ai eu l'occasion de publier sur mon site depuis le dernier n° papier de Lignes Bleues, en août de l'année passée. Hé bien, ça fait un paquet : 25 pour être précis !

Certains diront que ça ne fait jamais que 5 par mois en moyenne (*). Ils auront raison, prouvant ainsi qu'ils sont bons en calcul, mais moins en observation. Car il suffit de se pencher sur ce qui se fait ailleurs (quand ça se fait) pour se rendre compte que le rythme peut au minimum être qualifié de soutenu. Tant mieux pour vous et votre information ? Avouons qu'ils n'auront pas tort ceux qui objecteront qu'il y a trop à digérer d'un coup. Cette vérité peut toutefois être allégée de manière simple, en recevant les newsletters mail de Ligne Bleue. En effet, +/- une ou deux fois par mois suivant l'actualité, mais plus régulièrement que via un format papier qui est techniquement plus compliqué à mettre en route (**), j'envoie par courriel le résumé des nouvelles et commentaires publiés sur mon site. Ce qui permet aux abonnés de ne pas manquer des informations qui peuvent être importantes pour leur patrimoine.

Éditeur responsable

Bernard Poncé, Gérant de
Ligne Bleue srl
FSMA 0.832.888.322

Avenue du Parc 8
5004 Bouge (Namur)

www.lignebleue.biz

© Images : Freepik.com et
Arthis Monq.

Désabonnement ?

Envoyez simplement un
mail avec vos coordonnées
et la mention « STOP LB ».

Dès lors, le message que j'avais envie de vous adresser, **c'est de vous suggérer fortement vous ABONNER !** C'est facile, gratuit et sans engagement. Un abonnement est résiliable à tout moment, il fait plaisir et peut être partagé. Et vos données ne sont pas transmises à des tiers. Bref, rendez-vous sur la page d'accueil de **www.lignebleue.biz** et, dans le bandeau supérieur, cliquez sur « *Newsletter : abonnez-vous !* ». Un nom, un prénom, une adresse mail, et c'est fait !

À votre service,

(*) Cette statistique ne tient pas compte des publications sur les sites www.afer-europe.be et www.trioforum.be. Encore heureux !

(**) Traduction polie de : « qui coûte une blinde ! » :-)

Petit florilège d'une partie des publications +/- récentes parues sur le merveilleux site web de Ligne Bleue.

La date indiquée réfère à celle de publication de l'article sur le site.

15/01/25 : Action taxe en gros et en détail - Profitez-en !

Plusieurs compagnies relancent ou poursuivent leurs *actions taxe*, c'est à dire que vous ne payez pas la taxe d'assurance de 2 % sur votre versement sur un contrat d'assurance-vie. Athora, NN et Allianz jouent le jeu, cette dernière pratiquant même la charité en proposant aussi cette action en branche 21, ce qui est nettement plus rare dans le métier ! Le lecteur soucieux d'en profiter lira aussi avec attention mon article (24/10/24) sur les bénéfices d'une conjugaison entre un contrat X existant et un contrat Allianz.



Les Sicav, toujours valables ?

Le 24/10/24, je me suis fendu d'un article sur les Fonds à échéance, placements plutôt sécuritaires (voyez mes fiches pratiques 12 et 13 en section librairie) que j'avais déjà évoqués antérieurement. En 2022 et 2023, ils ont apporté un rendement coquet et une position moyen terme intéressante. Est-ce toujours le cas ? Je fais le point sur le rendement, la diversification, la flexibilité, la liquidité et la fiscalité.

Je suis aussi revenu plusieurs fois sur la thématique des sicav avec diverses analyses :

24/10/24 : Tour d'horizon et nouveaux fonds.

30/12/24 : Analyse de trois fonds sous surveillance.

01/02/25 : Rétrospective 2024 et comparatif depuis 2022 sur plus de 30 fonds.

24/10/24 : Un rendement peut en cacher un autre.



À l'occasion d'un article sur la branche 26 d'Athora (branche qu'on trouve aussi ailleurs), j'ai eu l'opportunité et (j'avoue) le plaisir d'attirer votre attention sur la grosse hypocrisie que constitue le document d'informations clés que tout intermédiaire vous remettra avant une souscription, pour que vous soyez bien informé, mais qui, en pratique a l'effet inverse. Cette documentation est censée vous donner de quoi nourrir votre réflexion. Sauf que, basée sur un format standardisé européen, c'est non. Lisibilité nulle, vocabulaire technique trop abondant, détails forts peu utiles et absence flagrante de données importantes, c'est bonjour pour calculer le rendement réel d'un placement ! En complément à ces pratiques légales, j'ai créé un module qui calcule votre rendement réel net au terme, tous frais déduits. Vous pourrez ainsi vraiment comparer deux formules entre elles.

AFER Europe +



Si vous êtes titulaire d'un contrat AFER, vous savez que j'ai repris la gestion internet du site de l'association. J'ai pu encore avancer plus loin puisque le site est maintenant complètement autonome à l'adresse : www.afer-europe.be, le « .be » étant évidemment important ! Autres nouveautés :

- Contact mail possible direct avec les administrateurs.
- Abonnement gratuit à la newsletter : vous recevez un courriel dès publication d'un nouvel article.
- Page d'accueil plus conviviale avec accès direct à la gestion internet, au suivi des cours, à la newsletter, et aux dernières actualités.

02/02/25 : Comprendre le règlement SFDR (la durabilité / l'éthique d'un produit financier)

La réglementation SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les articles 6, 8 et 9 de cette réglementation. Vos Sicav se définissent donc suivant ces articles. Mais qu'est-ce que ça implique ? Explications sur le site.



20/01/25 : Montants déductibles des impôts en 2025

Comme chaque année, j'ai actualisé les montants des principaux produits déductibles des impôts : épargne-pension, épargne à long terme, PLCI, précompte sur dividendes, libéralités, etc. Ces informations bien utiles sont en plus augmentées de trois astuces pour vous permettre de profiter au mieux de ces réductions d'impôts. Dieu ! Que la vie est bien faite, parfois ! :-)

24/10/24 : Allianz, un nouveau partenaire

Faut-il encore présenter Allianz ? Si la compagnie est bien connue outre-Eupen, elle ne l'est pas moins chez nous. À l'occasion d'une offre particulièrement alléchante en branche 21, j'ai décidé d'entamer un partenariat avec cet assureur. Mais d'autres pistes sont ouvertes, notamment son épargne-pension proposant un mix entre branche 21 et 23, ce qui peut être utile lorsqu'on veut sécuriser les gains boursiers avant de sortir à la pension.

30/01/25 : Un tour en branche 21

Si vous êtes titulaire de contrats AFER, Patronale, Allianz ou Athora, j'ai fait un petit état des lieux. Ce n'est pas le bout du monde, mais quand on est titulaire d'un contrat, on aime bien savoir ce qui se passe, et ce n'est pas toujours facile d'avoir de l'info. Vous me direz que Ligne Bleue est là, mais ça ne justifie pas tout parce que parfois, je prends congé. Avec les différents dossiers de défense des clients (AFER Europe + , Triodos, Oxymmo, Vauban) à gérer en sus du bureau, la pression est grande. Raison pour laquelle je fais une petite mise au point dans un article publié le 01 février.

Encart publicitaire gratuit. N'engage pas la rédaction. Bien que soutenant l'initiative du Trioforum et félicitant l'association dans sa défense gratuite des clients, Ligne Bleue précise qu'elle est juridiquement indépendante de celle-ci et ne peut être associée à ses actions.

Et si vous étiez client de la **Banque Triodos**, et que vous ayez des certificats d'action de cette institution, que feriez-vous ?

À l'évidence, il y a deux choses essentielles à faire :

- 1) Plonger à la découverte du site www.trioforum.be pour lire un autre point de vue que celui de la banque durable sur cette pénible affaire et, au final, arriver à comprendre les tenants et aboutissants du micmac.
- 2) S'abonner à la newsletter du site pour être tenu au courant des développements.

Après ça, vous pourrez choisir librement de rejoindre ou non l'action collective en justice et surtout de parler autour de vous de ce Trioforum qui compte déjà 590 membres !

29/11/24 : Un coup de gueule... mais pas de moi !

En tant que courtier en assurance-vie spécialisé en placements durables (ISR, ESG, éthique, etc.) depuis 35 ans, je suis affilié à Feprabel, fédération francophone réunissant des courtiers de tous bords dont la plupart pratiquent le métier de l'assurance non-vie (incendie, auto, etc.) et parfois, du placement financier +/- classique. Inutile de préciser que je suis un OVNI dans le bazar. La fédération éditant un mensuel, j'y ai trouvé un article sur les pratiques bancaires, et il m'a plu de vous le livrer.

28/11/24 : Changement de cap ?

Peu après l'élection de notre ami Donald (Mickey n'a pas pu venir), je me suis fendu d'une réflexion sur les changements à venir. Autant dire que l'exercice était casse-figure. On en pensera ce qu'on voudra, mais malgré ou à cause des jours écoulés, s'y repencher pourrait avoir de l'intérêt tant les délirantes inventions d'Oncle Trump chamboulent le paysage mondial, et donc financier. Plus que jamais sans doute, (re)positionner intelligemment son portefeuille sera utile. Les pistes données à ce moment me semblent encore d'actualité aujourd'hui.

Et plus si affinités :

Voici les articles qui n'ont pas été développés ici :

02/02/25 : Diversification plus grande possible sur les contrats Fortune et Profilife chez Athora.

19/01/25 : Révision sur le coût (ridicule) des avances sur le contrat AFER Europe.

15/01/25 : Retour sur Patronale et ses taux.

15/01/25 : Le taux AFER Europe et les commentaires du Monde.

Et il y en a encore d'autres. À bientôt !



02/02/25 : L'hyper diversification : un problème ?

Ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier, c'est une évidence que personne ne contestera en finance. L'idée est de chercher à dynamiser positivement le rapport risque / rendement. Hélas, pour avoir vu des gens partir en vrille incontrôlée sous prétexte de diversification, il appert souvent que trop de choix tue le choix. Ou plus précisément qu'une hyper diversification nuit au portefeuille et n'apporte rien de plus que de la complexité et des frais supplémentaires. Je me suis arrêté à réfléchir sur le sujet et à vous partager mes cogitations.

